

RENNES VILLE ACCESSIBLE

les
réalisations



rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE

Sommaire

- Page 4** UN PRINCIPE D'ACTION : LA CONCERTATION
- Page 6** FACILITER LA MOBILITÉ DANS LA VILLE ET L'ACCÈS
AUX BÂTIMENTS MUNICIPAUX À TRAVERS LA MISE EN
COHÉRENCE DE LA CHAÎNE DE DÉPLACEMENT
- Page 12** L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP
- Page 13** L'INSERTION ET L'EMPLOI COMME VECTEURS D'INTÉGRATION
- Page 16** L'INTÉGRATION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP
EN MILIEU ORDINAIRE
- Page 18** LA CULTURE POUR TOUS
- Page 21** SENSIBILISER AU HANDICAP ET SOUTENIR LES ASSOCIATIONS
- Page 23** FACILITER L'INFORMATION SUR LES RESSOURCES
EXISTANTES AUTOUR DU HANDICAP



Édito

La Ville de Rennes, fortement attachée aux valeurs de solidarité, d'égalité et de fraternité, est engagée de longue date dans une politique en faveur de l'accessibilité afin de promouvoir la participation et l'autonomie des Rennais, quelles que soient leurs différences.

Ainsi en 2004, en collaboration étroite avec les associations représentant les personnes en situation de handicap et les acteurs du territoire, elle avait anticipé les axes de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, en signifiant son engagement via la charte, « *Rennes, Ville accessible à tous* ». Cette dynamique de travail est aujourd'hui confirmée dans le cadre du Plan Local de Santé qui réaffirme l'enjeu majeur de rendre la Ville accessible à tous autour de 3 axes : promouvoir l'accessibilité et permettre la participation de tous à la vie de la cité quelles que soient les différences ; soutenir les associations et sensibiliser les Rennais au handicap ; s'engager en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services Ville de Rennes, du CCAS et de Rennes Métropole.

Deux principes d'action guident la logique de travail portée par la Ville : l'intégration des enjeux de l'accessibilité dans l'ensemble de ses politiques publiques et la concertation avec les personnes handicapées et acteurs de terrain.

À l'occasion des 10 ans de la loi du 11 février 2005, ce document souhaite mettre en lumière le travail engagé par la Ville de Rennes pour construire une Ville inclusive avec tous et pour tous.

Nathalie Appéré
Maire de Rennes

Véra Briand,
Adjointe à la Maire, déléguée aux
personnes âgées et au handicap

Un principe d'action : la concertation

L'action politique de La Ville de Rennes place le citoyen au cœur de toute démarche de réflexion des projets publics.

La Ville inscrit sa réflexion sur les enjeux de l'accessibilité dans une dimension partenariale, à travers l'existence de différents groupes de travail :

La Commission Communale pour l'Accessibilité

Elle est composée de représentants des personnes en situation de handicap issues d'associations locales, des acteurs économiques, de la société civile et des institutions et constitue un lieu d'information sur les questions d'accessibilité de la Ville. C'est également un espace d'échange et de concertation qui a pour objectif de faire des propositions pour améliorer la mise en accessibilité de l'existant ou proposer des projets innovants.

Réunie annuellement, cette commission valide et accompagne les projets de la Ville concernant :

- la programmation pluriannuelle d'investissement sur la mise en accessibilité des 500 Établissements Recevant du Public (ERP) de la Ville
- le Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE)
- l'aménagement des espaces publics lors de gros projets d'aménagements
- les différentes actions menées par la Ville dans le domaine de l'accessibilité (emploi - communication - culture...)

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Rennes Métropole décline de son côté des logiques de concertation similaires à la Commission Communale d'Accessibilité à travers la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui valide le schéma directeur d'accessibilité des services de transports et accompagne la mise en accessibilité du parc de logements sociaux.

Le Collectif Handicap 35

Il compte 49 associations adhérentes représentant l'ensemble des familles de handicap. Interlocuteur incontournable de la Ville dans ses projets autour de l'accessibilité, il est également sollicité pour développer un référentiel d'usage allant au-delà de la réglementation, afin d'appuyer les services techniques de la Ville et de Rennes Métropole lors de la programmation des projets d'aménagements.

Le Conseil Rennais de Santé Mentale

Créé par délibération du Conseil Municipal, le Conseil Rennais de Santé Mentale a été installé le 1^{er} avril 2010 et a acté la volonté de coopération des élu(e)s de l'ensemble des acteurs publics, privés, associatifs des secteurs sanitaires, social et médico-social ainsi que les usagers (association de patients et de familles) et les habitants. Il se définit comme une plateforme de concertation et de coordination ayant pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations.

Comptant sur l'implication de tous, il se veut catalyseur de projets (création de structures/dispositifs transversaux), promoteur de l'acculturation commune et producteur de réponses adéquates aux attentes des acteurs de terrain afin d'améliorer la capacité opérationnelle des professionnels.



Commission Communale du 14/11/2014

Faciliter la mobilité dans la ville, à travers la mise en cohérence de la chaîne des déplacements

Afin de faciliter le déplacement de tous dans la ville, il est important que l'ensemble de la chaîne des déplacements soit accessible et cohérente. Cette chaîne repose sur trois maillons :

- > *l'accès au cadre bâti*
- > *La voirie et les espaces publics*
- > *Les transports*

L'accès au cadre bâti

Chaque année, le Conseil municipal vote une enveloppe de 1 million d'euros (hors travaux de rénovation et nouveaux bâtiments) pour financer des travaux d'accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public(ERP).

À la Ville de Rennes, le programme de travaux d'accessibilité s'est organisé autour d'une méthode de concertation originale associant à la fois :

- la direction des services techniques de la Ville
- les directions sectorielles
- le Collectif Handicap 35

BILAN :

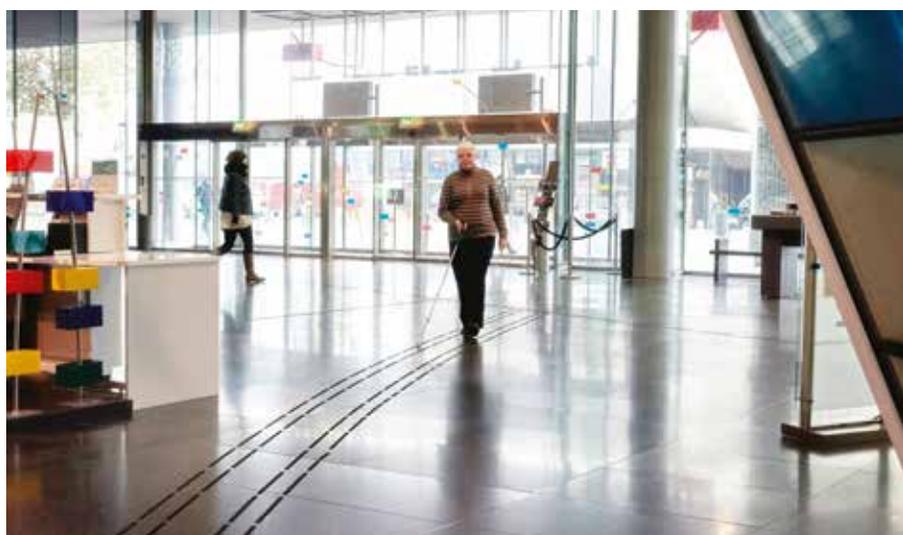
Au 1^{er} janvier 2015 : 103 ERP sur un total de 490 sont accessibles, soit environ 22% du patrimoine de de la ville.

La quasi totalité du parc des ascenseurs des ERP de la ville sont accessibles fin 2014.

Au sein des services techniques de la Ville, 5 agents sont notamment dédiés à la mise en accessibilité du patrimoine municipal.



Accès au musée des Beaux-Arts, rampe d'accessibilité



Les Champs Libres, bande de guidage pour personnes malvoyantes

→ *Le gymnase des Hautes Ourmes : un équipement sportif accessible aux pratiques handisport.*



Le programme municipal soutient la pratique du handisport en procédant à l'aménagement d'un équipement de confort d'accès et de pratique sportive dédiée : le stade des Hautes Ourmes, dans le quartier du Blosne. Un groupe de travail, réunissant la Commission Communale Accessibilité, l'association Handisport Rennes Club et différents services de la Ville, a accompagné ce projet pour un investissement de 2 millions d'euros.

L'objectif principal est la mise à disposition d'un gymnase destiné à accueillir l'offre de l'associa-

tion Handisport Rennes Club, en traitant : l'accessibilité du cadre bâti ; l'accessibilité aux différentes pratiques sportives en termes de surfaces de jeux et d'espaces annexes en vestiaires, sanitaires et locaux de stockage du matériel.

L'accueil des pratiquants soit en fauteuil roulant soit en fauteuil électrique, est totalement intégré au projet. Afin de permettre aux personnes déficientes visuelles d'accéder au gymnase plus aisément, un système de guidage par balise sonore, perceptible depuis la voie publique, est installé.

La voirie et les espaces publics

Depuis la loi de 2005¹, les collectivités territoriales doivent mettre en œuvre le PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public).

L'objectif du PAVE est à terme, de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement. Ce document est un outil de référence pour la programmation des travaux d'accessibilité de l'espace public. Il a été validé en Conseil Municipal en janvier 2014 et retient prioritairement de rendre accessible les abords des ERP de la Ville de Rennes qui seront rendus accessibles et les espaces publics situés autour des secteurs à forte concentration de logements sociaux accessibles.

BILAN :

750 000 euros par an environ sont dépensés pour des travaux de mise en accessibilité sur la voirie et l'espace public. Ces dépenses peuvent concerner l'acquisition de mobilier urbain, la signalisation lumineuse, l'aménagement de la voirie, les traversées et trottoirs, les places de stationnement.

Il existe 1 156 places de parking pour personnes à mobilité réduites. 573 places de parking ont été totalement mises aux normes. Elles sont géolocalisées sur le site internet de la Ville : <http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/personnes-en-situation-de-handicap/deplacements-et-stationnement/>

1 : Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des Personnes Handicapées

→ Des actions de formations et sensibilisation sur l'accessibilité sont organisées depuis 2010 pour les agents techniques de la Ville.

Plus d'une centaine d'agents des services ont suivi cette formation d'une journée et demi depuis 2011. La formation rappelle l'esprit de la loi de 2005, les règles techniques d'accessibilité sur les espaces publics et les ERP, et propose également un parcours de mise en situation en fauteuil roulant et canne blanche en Ville.



Les transports en commun

Handistar est un service spécifique de transport de porte à porte destiné aux personnes à mobilité réduite, aux personnes non voyante . Le service est aussi accessible après avis d'une commission d'accès aux personnes semi-valides qui ne peuvent prendre le réseau Star.

Le service Handistar recense 1580 usagers en 2013 pour plus de 100 000 voyages, chaque usager effectuant plus de 10 voyages en moyenne par mois .

La clientèle d'Handistar se décompose comme suit:

- 50.4% d'usagers se déplacent en fauteuil roulant,
- 39 % sont des personnes semi-valides
- 10% sont mal et non-voyants

L'ensemble des déplacements représente plus de 1.5 million de km /an.



Accompagnement d'un usager par Handistar

La gamme tarifaire Handistar est la même que celle du réseau Star.

Star et Handistar se complètent pour faciliter les déplacements de tous les usagers.

Au 31 décembre 2013, 76 % des kilomètres sont parcourus sur des lignes accessibles (40 en 2013) pour 91 % des voyages effectués.

Le parc de bus accessible est 217 sur un total de 247 véhicules.

Le réseau STAR est le premier réseau français équipé d'un SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs) répondant aux exigences de la loi du 11 février 2005. Il permet notamment d'informer l'utilisateur en temps réel des heures de passage, des correspondances, des situations perturbées...

Les 15 stations de la ligne **(a)** du métro sont entièrement accessibles, les stations de la ligne **(b)** le seront également. Son ouverture est prévue en 2019.

Un service gratuit **d'accompagnement personnalisé** est proposé aux personnes handicapées effectuant un voyage en bus ou en métro pour la première fois.

L'information des usagers concernant les transports en commun est adaptée à tout type de handicap. Le site internet «star.fr», offre aux usagers porteurs de handicap les moyens d'établir en temps réel leur itinéraire.

L'adaptation du logement au handicap

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Rennes Métropole vise à répondre à la diversité des publics et de leurs besoins afin de garantir ainsi l'accès au logement pour tous.

Une production de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite est engagée chaque année. Ces logements doivent répondre à un certain nombre de critères : typologie, localisation, fonctionnalité technique, accès aux parties communes et à l'environnement immédiat. Les bailleurs sociaux livrent chaque année ces logements adaptés. Archipel Habitat centralise l'offre et la demande de logements adaptés pour la Ville de Rennes et Rennes Métropole.

BILAN :

579 logements sont adaptés aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du territoire métropolitain dont 347 situés à Rennes. 55 % des logements ont été livrés à partir de l'an 2000.



Logement adapté, résidence Simone de Beauvoir, Espacil

L'insertion et l'emploi comme vecteurs d'intégration

Rennes Métropole et la Ville de Rennes en tant qu'employeurs, s'engagent pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

En 2008, la Ville a souhaité affermir son engagement en devenant la 3ème collectivité de France à conclure une convention de 3 ans avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), organisme créé pour soutenir les efforts des employeurs publics. La Ville, le Centre Communal d'Action Social (CCAS), Rennes Métropole ont aujourd'hui dépassé le taux d'emploi exigé par la loi (respectivement 7.76%, 10.18 et 6.45%), et entendent poursuivre leurs efforts. Pour ce faire, un nouveau plan d'actions a été élaboré pour renforcer les dispositifs déjà en place. Une nouvelle convention ¹ a été signée avec le FIPHFP en 2013 pour une durée de 3 ans.

Leurs engagements portent sur les axes suivants :

L'insertion professionnelle

- communication sur les possibilités d'emploi et recrutement de personnes handicapées au sein des services
- partenariats avec des organismes de formation spécialisés dans l'accueil de stagiaires.

Maintien dans l'emploi

- formation spécifique pour les tuteurs d'agents en reconversion professionnelle
- études ergonomiques
- achats de matériels adaptés
- adapter le temps de travail à la santé des agents : dispositif d'aménagement du temps de travail pour raison de santé
- permettre le recours à une tierce personne

1 : Tripartite (Ville de Rennes - CCAS - Rennes métropole)

Formation et sensibilisation des agents et encadrants

- ateliers «santé, travail, situations de handicap» (participation de 65 agents en 2013)
- modules complémentaires sur le handicap psychique et l'accueil dans les services de personnes en situation de handicap (42 agents y ont participé en 2013)
- un événementiel « *le handicap : l'expérimenter pour mieux le comprendre* » dans le hall de l'hôtel d'agglomération en novembre 2013

Par ailleurs, La Ville de Rennes et Rennes Métropole veillent à valoriser l'emploi pour tous :

- en soutenant les partenaires locaux sur le Forum pour l'emploi des personnes handicapées qui se tient dans le cadre de la semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées.



- en promouvant la sous-traitance auprès du secteur protégé (ESAT)
 - > avec des prestations auprès des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et Entreprises Adaptées (EA)
 - > par l'activation de l'article 15 du code des marchés publics, sur le recours au secteur protégé (ESAT, entreprises adaptées)
 - > avec l'accueil à Rennes en mars 2015 du salon Handimarket, dont l'objectif est de faire se rencontrer des responsables Achats du Secteur Public/Privé, ainsi que des responsables d'ESAT/EA afin de faciliter le recours au secteur protégé

En situation de travail, à l'ESAT d'Apigné



L'intégration des enfants porteurs de handicap en milieu ordinaire

L'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est soutenue politiquement par la Ville de Rennes. Pour l'admission des enfants en crèches, l'intégration des enfants porteurs de handicap est un critère prioritaire.

La Ville cherche à faciliter l'accueil dans des structures ouvertes à tous les enfants, handicapés ou non. Elle a ainsi développé un plan d'action pour :

Former, accompagner et mettre à disposition des outils pour les professionnels dans l'accueil des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques

- Former et accompagner le personnel de la Ville qui accueille les enfants dans les structures municipales de la petite enfance (crèches, écoles, accueil de loisirs). *Exemples de réalisations : journée pédagogique d'échange en crèches (mars 2013), formation des médecins et psychologues dans l'annonce des difficultés aux parents (octobre 2013), sensibilisation des responsables d'accueil de loisirs et animateurs spécifiques en écoles et accueils de loisirs.*
- Faciliter les pratiques des professionnels dans l'accueil des enfants à besoins particuliers. *Exemples de réalisations : réalisation de boîte à outils rassemblant les protocoles et conduites à tenir à destination des professionnels de la Ville.*

Informier et sensibiliser les parents aux possibilités d'accueil de leur enfant en situation de handicap. *Exemples de réalisations : réalisation d'une plaquette d'information répertoriant les dispositifs d'accueils en crèches et accueils de loisirs (2016), mise en place d'un lieu neutre d'information à l'espace «CAF et Familles» une fois par mois.*

Conforter la qualité des conditions d'accueil dans les établissements et services gérés par la Ville de Rennes (crèches, accueils de loisirs). **En l'espace de 4 ans, le nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis en crèches s'est accru de 50 %, passant à 51 enfants en 2014** sur les 1200 enfants accueillis quotidiennement. **Pour faciliter la socialisation de certains de ces enfants, 3 équivalents temps plein (ETP) de postes d'auxiliaires de puéricultrices sont dédiés à leur accompagnement spécifique.**

Développer les interactions et projets communs avec les partenaires institutionnels du territoire. *Exemple de réalisation : création d'un guide pratique à l'usage des professionnels de l'enfance répertoriant les dispositifs financiers et ressources sur le territoire de Rennes Métropole.*



Représentation en langue des signes aux Champs Libres, avec la compagnie de création artistique «10 doigts Compagnie».

La culture pour tous

Un travail important est mené avec les acteurs culturels et les médiateurs pour rendre la programmation culturelle accessible aux différentes familles de handicap. L'objectif est de faciliter l'accès aux œuvres culturelles (spectacles, expositions...) et la rencontre des créateurs et artistes.



Ambre, à la bibliothèque des Champs Libres.

En lien avec les équipements et les acteurs culturels du territoire, plusieurs démarches se sont développées afin de mieux communiquer sur les ressources des équipements culturels et sur ce qui est proposé pour un accueil adapté des personnes en situation de handicap.

Il a donc été mis en place des outils de communication :

- Une présentation des saisons accessibles, réunissant l'ensemble des acteurs culturels qui proposent des temps spécifiques.

- **Un annuaire des « référents accessibilité »** dans les équipements. Les référents accessibilité sont des professionnels de l'accueil du public et de la médiation, disponibles pour accueillir les personnes en situation de handicap et construire des parcours adaptés et un accueil personnalisé.

<http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/personnes-en-situation-de-handicap/la-culture-accessible-aux-handicapes/>

- **Un agenda des sorties accessibles** sur le site internet de Rennes Métropole dont la finalisation est en cours.

- **Un guide de l'accessibilité à la vie culturelle rennaise.** Il détaille pour chaque famille de handicap ce qui est proposé par les équipements et présente l'annuaire des référents accessibilité. Rennes est la première ville de France à éditer un tel guide, lui-même disponible sous des formats adaptés numériques et papiers.

<http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/personnes-en-situation-de-handicap/la-culture-accessible-aux-handicapes/>



D'autres outils sont développés pour accéder aux œuvres et aux activités proposées par les équipements culturels : la mise en place de boucles magnétiques, la réalisation de documents en braille, des propositions de séances en audio-description, la mise à disposition de tablettes tactiles, DVD sous-titrés. . .

La Ville a aussi développée :

- **La médiation adaptée** : visites commentées en langue des signes, visites tactiles pour découvrir les décors d'un spectacle par exemple. Ces médiations sont réalisées le plus souvent par les « référents accessibilité ». Des activités spécifiques sont aussi destinées aux personnes isolées (hospitalisées, accueillies en foyer ou ne pouvant se déplacer) : parcours de découverte, interventions d'artistes dans le cadre du programme culture à l'hôpital, mise à disposition de tablettes tactiles à l'occasion de la retransmission de spectacles à l'Opéra...
- **Des partenariats avec des établissements spécialisés**. Convention Culture Ville- Rennes Métropole-Centre Hospitalier Guillaume Régner en 2012 qui vise à accroître les collaborations culturelles.
- **La création de la « Carte Sortir! »**, en 2011. Elle permet sous conditions de ressources, de pratiquer des activités régulières ou de faire des sorties ponctuelles à tarifs préférentiels. Les personnes en situation de handicap remplissant les conditions d'attribution peuvent être bénéficiaires de ce dispositif.



Visite tactile au TNB



Sensibiliser au handicap et soutenir les associations

La Mission Handicap Citoyenneté de la Ville mène des actions de sensibilisation pour changer le regard porté sur les personnes en situation de handicap. Le but est que les personnes handicapées ne soient plus considérées comme des personnes différentes pour lesquelles il faut créer des dispositifs particuliers, mais bien que l'environnement et les services soient conçus de telles sortes qu'elles se sentent incluses dans la Ville.

Les actions de sensibilisation sont produites sous les formes très variées. La Ville travaille en partenariat avec le tissu associatif, les établissements spécialisés, des acteurs institutionnels et soutient les initiatives qui poursuivent cet objectif. La Ville soutient les associations en ce sens à travers 3 modes :

- L'aide au fonctionnement
- Le soutien sur projet
- Le soutien matériel lors de manifestations et évènements

Parmi les actions en cours avec le monde associatif, la réalisation d'un guide « *Vivre ensemble avec ses différences* » créé en partenariat avec les associations de personnes en situation de handicap pour changer le regard sur le handicap et à destination des rennais.

La Ville participe au salon Autonomic au parc des expositions de Rennes. Ce salon constitue un lieu d'information et de dialogue sur le handicap, la dépendance et le soutien à domicile et permet à chaque visiteur, qu'il soit professionnel ou grand public, de découvrir les dernières innovations dans l'amélioration de la qualité de vie au quotidien.

Faciliter l'information sur les ressources existantes autour du handicap

Le site internet de la Ville de Rennes veille à respecter les bonnes pratiques d'accessibilité définies par le RGAA (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations) et la Ville s'est engagée à maintenir et améliorer l'accessibilité de l'ensemble de ses publications numériques. Le site présente en outre un ensemble d'informations mises à jour en continu utiles aux personnes en situation de handicap. Les usagers peuvent ainsi y trouver des informations générales et pratiques. Ainsi, les personnes en situation de handicap peuvent localiser aisément les places de parking réservées, être informés sur les activités, spectacles et manifestations sportives accessibles, les démarches administratives, les dispositifs d'aides...

L'APPLICATION HANDIMAP

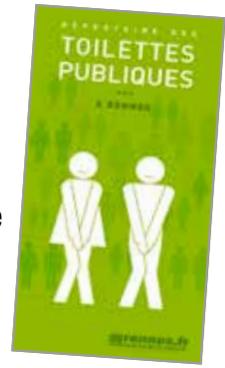
Créée à Rennes et fortement soutenue par Rennes Métropole et la Ville de Rennes, HANDIMAP est une application web et mobile d'informations géo localisées et d'itinéraires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un ensemble de fonctionnalités (itinéraires adaptés aux quatre types de handicap, affichage des points d'intérêt liés au handicap, possibilité de contribuer, etc.) permettent aux usagers de se déplacer dans la ville quel que soit le handicap.

L'application Handimap est aujourd'hui présente aussi à Lorient, Montpellier, Nice, La Rochelle, département de l'Hérault...



LE RÉPERTOIRE DES TOILETTES PUBLIQUES

Ce guide papier permet de visualiser rapidement la localisation et le degré d'accessibilité des toilettes publiques dans un secteur géographique donné.



LE GUIDE PRATIQUE «VIVRE À RENNES»

Le guide pratique «*Vivre à Rennes*» contient désormais des informations relatives au degré d'accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P). Cette indication est identifiée par un pictogramme spécifique selon le handicap concerné (handicap moteur, visuel, auditif, handicap mental et psychique).

Ce guide dispose également d'une rubrique spécifique sur le handicap recensant les différents dispositifs d'aide, d'accueil, du territoire.



VOCALISATION DU SITE INTERNET DE RENNES MÉTROPOLE

Les magazines «*les Rennais*» et «*Rennes Métropole Magazine*» sont disponibles en transcription audio au bénéfice de personnes handicapées visuelles. Ces transcriptions sont disponibles sur les sites internet et diffusées aux établissements et particuliers qui en font la demande : <http://metropole.rennes.fr/actualites/nos-magazines/rennes-metropole-magazine-en-ligne/version-audio/>

En 2015, c'est l'ensemble du site internet qui sera vocalisé.





RENNES
VILLE
ACCESSIBLE

les
réalisations

Ville de Rennes
Direction Santé Publique Handicap

CS 63126

35031 RENNES Cédex

y.richard@ville-rennes.fr

Téléphone : 02 23 62 22 11

Fax : 02 23 62 22 14

Édition : Ville de Rennes - Janvier 2015

Maquette : Joël Poligné / jpcreationgraphique.com

Photos : © Association Yadla'vie - Karine Nicolleau

Mise en page et impression : Service Imprimerie Rennes Métropole

14_60689



rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE